

RAPPORT ANNUEL 2011  
CONSEIL DE QUARTIER  
DE LA POINTE-DE-SAINTE-FOY

# Mon quartier

j'y vis... j'y vois!



Le 19 avril 2012



## TABLE DES MATIÈRES

<b>1.</b>	<b>MOT DU PRÉSIDENT.....</b>	<b>5</b>
<b>2.</b>	<b>PRÉSENTATION DU CONSEIL DE QUARTIER.....</b>	<b>7</b>
2.1.	Description générale d'un conseil de quartier .....	7
2.2.	Conseil de quartier de la Pointe-de-Sainte-Foy.....	7
2.3.	Membres .....	7
2.4.	Limites du quartier.....	8
<b>3.</b>	<b>FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER.....</b>	<b>9</b>
3.1.	Assemblées.....	9
<b>4.</b>	<b>REPRÉSENTATION DES CITOYENNES ET CITOYENS DU QUARTIER ....</b>	<b>10</b>
<b>5.</b>	<b>DEMANDES D'OPINION .....</b>	<b>11</b>
<b>6.</b>	<b>ACTIONS ENTREPRISES PAR LE CONSEIL.....</b>	<b>12</b>
<b>7.</b>	<b>ORIENTATIONS DU CONSEIL DE QUARTIER POUR 2011 .....</b>	<b>18</b>
<b>8.</b>	<b>PARTICIPATION ET ÉTATS FINANCIERS .....</b>	<b>18</b>
	<b>ANNEXE.....</b>	<b>22</b>



## 1. MOT DU PRÉSIDENT

C'est avec la satisfaction du devoir accompli que nous vous présentons notre 4e rapport annuel depuis la création, en 2007, de notre premier conseil de quartier.

Votre conseil de quartier élu par voie démocratique est constitué de citoyens bénévoles qui ont à cœur les préoccupations du quartier et l'amélioration continue de l'environnement et de la qualité de vie. C'est pourquoi, tout au long de l'année, nous avons été à l'écoute de vos demandes et avons initié les actions requises pour y répondre.

Plusieurs projets ont été cette année la cible de nos interventions. Nous avons tenté à maintes reprises de bonifier le Plan directeur du conseil de quartier adopté, en juin 2011, par le Conseil d'arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge. Nous avons par ailleurs, été vigilants en ce qui a trait à la densification urbaine, la protection de l'environnement et la conservation de l'identité patrimoniale de notre quartier. Nous avons de plus proposé aux instances municipales, dans les limites de nos responsabilités et de nos compétences, des améliorations ou des adaptations aux problématiques dénoncées par les citoyens.

Nous avons participé aux importantes consultations publiques menées par la Ville de Québec qui ont marqué l'année 2011, soit la consultation concernant le « Plan métropolitain d'aménagement et de développement du territoire de la Communauté métropolitaine de Québec » et celle relative au « Projet de modification des limites de territoire des conseils de quartier et la révision des mécanismes de participation citoyenne ».

Au meilleur de notre connaissance, nous avons poursuivi nos interventions pour faire progresser le dossier de la reconstruction du Centre communautaire Pie XII et, conséquemment, nous avons réalisé un travail de sensibilisation auprès des membres du Conseil d'arrondissement et de la Ville de Québec quant à l'urgence d'agir dans ce dossier. Le Conseil de quartier a par ailleurs maintenu ses actions dans les principaux chantiers couverts par son plan d'action, soit les chantiers « Économie et Habitat », « Architecture et aménagement urbain », « Environnement et espaces verts », « Gestion des déplacements » et « Culture, loisirs et vie de quartier ».

Au cours de l'année, nous avons souvent ressenti de l'impatience devant la lenteur à obtenir des réponses à nos questions et l'absence d'engagements formels quant aux actions que nous avons entreprises. Nous constatons toutefois, l'importance de maintenir le cap et de faire preuve de ténacité.

Je remercie tous les membres du conseil d'administration, les conseillers en consultation publique, Mme Nancy Lebeuf et M. Mohamed Ali Hélioui, ainsi que les citoyens engagés qui offrent temps, compétence et savoir-faire pour le mieux-être de notre quartier.

Je profite de l'occasion pour transmettre tous mes vœux de succès aux membres élus ou réélus qui, j'en suis convaincu, travailleront à la défense et à la promotion des intérêts de notre quartier.

Ce fut pour moi un honneur et un privilège d'avoir votre confiance pour vous représenter au cours de ce mandat.

Normand Boucher, président



## **2. PRÉSENTATION DU CONSEIL DE QUARTIER**

### **2.1. Description générale d'un conseil de quartier**

Un conseil de quartier est un organisme à but non lucratif qui représente les citoyens et les citoyennes du quartier. Il constitue un des moyens prévus dans la Politique de consultation publique (Règlement municipal R.R.V.Q. chapitre P-4). Cette politique prévoit la mise en place de divers mécanismes, dont les conseils de quartier, pour permettre au conseil municipal de consulter les citoyens et les citoyennes avant de prendre des décisions.

Le rôle d'un conseil de quartier est avant tout de faciliter la consultation et de stimuler le développement du quartier. Un conseil est constitué pour organiser des séances de consultations publiques, notamment, en ce qui concerne les changements au règlement d'urbanisme, pour proposer des actions locales et pour élaborer des projets qui tiennent à cœur aux citoyens et aux citoyennes afin d'améliorer leur environnement. À titre d'exemple, le conseil peut organiser des activités thématiques, favoriser la concertation avec des organismes du quartier, créer des comités de travail sur des sujets divers, soumettre des études pour mieux comprendre l'adhésion ou non à un projet, rédiger des lettres ou des recommandations pour appuyer un projet spécifique, etc. De façon générale, un conseil consulte les citoyens et les citoyennes sur des questions qui concernent l'aménagement du territoire, la vie communautaire et la sécurité publique.

### **2.2. Conseil de quartier de la Pointe-de-Sainte-Foy**

Le conseil de quartier de la Pointe-de-Sainte-Foy représente les citoyens et les citoyennes qui habitent à l'intérieur des limites déterminées par la Ville de Québec (voir carte page suivante). Celui-ci a été constitué à la demande de la population. Plus de 300 citoyens et citoyennes (personnes résidant dans le quartier ou représentant un commerce) ont signé une requête en 2007 pour que soit enclenché le processus de création d'un conseil. Le conseil a donc été créé en février 2007.

### **2.3. Membres**

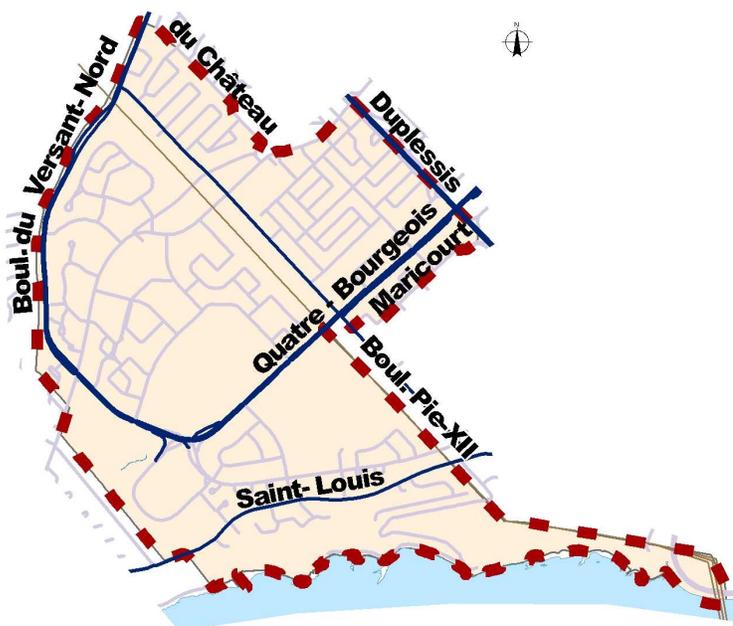
Le conseil de quartier de la Pointe-de-Sainte-Foy est normalement composé de neuf membres (quatre hommes et quatre femmes qui résident dans le quartier et une personne issue du milieu des gens d'affaires) élus par la population pour un mandat de deux ans. L'ensemble des postes a été soumis en élection en mars 2011.

<b>Composition du conseil de quartier de la Pointe-de-Sainte-Foy</b>	
Monsieur Normand Boucher	Président
Madame Johanne Elsener	Vice-présidente
Monsieur Denis Lapointe (jusqu'en septembre)	Secrétaire
Monsieur Gaétan Ste-Marie (à partir d'avril)	Trésorier
Madame Silva Weis	Administratrice
Madame Sylvie Houde (jusqu'en juin)	Administratrice
Monsieur Genest Therrien	Administrateur
Madame Marie-Josée Savard	Conseillère municipale
Madame Denise Tremblay Blanchette	Conseillère municipale

Jusqu'à mars 2011, Monsieur Mohamed Ali Hélioui, conseiller en consultations publiques et à partir d'avril 2011, Mme Nancy Lebeuf, conseillère en consultations publiques ont participé aux assemblées. Ces derniers s'assuraient que les démarches amorcées par le conseil respectaient les normes établies et rapportaient les décisions auprès de l'administration municipale. Les conseillers en consultations publiques ainsi que les conseillères municipales du quartier n'ont pas de droit de vote.

#### 2.4. Limites du quartier

Les limites du territoire du conseil de quartier de la Pointe-de-Sainte-Foy sont illustrées par la carte ci-dessous :



### 3. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER

#### 3.1. Assemblées

En 2011, le conseil de quartier de la Pointe-de-Sainte-Foy a tenu sept assemblées. Les rencontres ont eu lieu dans l'un ou l'autre des endroits suivants : au centre de loisirs Pie XII, à l'école secondaire Les Compagnons-de-Cartier ou au Chalet St-Benoît.

Rencontres du conseil de quartier de la Pointe-de-Sainte-Foy	
11 janvier, 19 h	3 mai, 19 h
1 <sup>er</sup> février, 19 h	28 septembre, 19 h
1 <sup>er</sup> mars 19 h (assemblée générale)	8 décembre, 19 h
5 avril, 19 h	

Le quorum a été atteint à chacune des rencontres énumérées dans le tableau. Un procès-verbal résumant le contenu de la rencontre a été rédigé par une secrétaire contractuelle, engagée pour une période déterminée. Le procès-verbal contient l'ordre du jour de chaque assemblée, les questions et commentaires du public, le suivi du plan d'action, les résolutions adoptées, les commentaires des membres du conseil municipal ainsi que la correspondance reçue et la trésorerie effectuée depuis la dernière séance. Les procès-verbaux sont tous disponibles sur le site Internet de la Ville de Québec :

[www.ville.quebec.qc.ca/conseilsdequartier](http://www.ville.quebec.qc.ca/conseilsdequartier)

Le conseil de quartier de la Pointe-de-Sainte-Foy a siégé et délibéré en public et les votes relatifs aux décisions ont été pris à main levée lors des assemblées régulières ou par voie électronique en dehors des assemblées publiques.

Cinq autres rencontres de travail impliquant les membres du conseil de quartier ont eu lieu, au cours de l'année 2011, aux dates suivantes :

Rencontres de travail des membres du conseil de Quartier	
Date	Objet
28 février 2011, 19 heures	Préparation de l'Assemblée générale annuelle de mars 2011
29 mars 2011, 19 heures 30	Rencontre des membres du Conseil de quartier avec les conseillers techniques de la Ville
7 juin 2011, 19 heures	Séance de travail (absence de quorum à une Séance du conseil de quartier)
22 septembre 2011, 12 heures	Séance de travail des membres portant sur la préparation d'un mémoire relatif au projet de modification des limites du territoire des conseils de quartier et sur la révision des mécanismes de participation citoyenne

#### **4. REPRÉSENTATION DES CITOYENNES ET CITOYENS DU QUARTIER**

Un des principaux rôles du conseil de quartier est la représentation des citoyens. Au cours de leur mandat, les membres du conseil de quartier de la Pointe-de-Sainte-Foy ont représenté les citoyens par différents moyens.

Les périodes de questions allouées au début et à la fin des assemblées ont permis aux citoyens présents de s'exprimer sur un sujet de leur choix, de faire valoir leurs préoccupations et de présenter des propositions. Les questions posées et les préoccupations exprimées ont été fidèlement consignées aux procès-verbaux rédigés à l'occasion des sept (7) séances publiques tenues en 2011.

Les membres du conseil de quartier ont, par ailleurs, pris en charge les sujets relevant de leurs compétences et se sont engagés à effectuer un suivi aux prochaines séances lorsque les réponses aux questions posées n'étaient pas connues des membres. Les membres du conseil de quartier ont répondu du mieux de leur connaissance aux préoccupations du public, en les acheminant par écrit ou en personne, à l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge ainsi qu'à la Ville de Québec.

De plus, les membres du conseil de quartier ont répondu à toutes les demandes d'aide, de soutien ou d'information en provenance de citoyens et reçues par courrier, par voie électronique ou par téléphone.

## 5. DEMANDES D'OPINION

Les membres du conseil de quartier ont été invités par l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge à donner leur opinion sur un projet de modification à la réglementation sur l'urbanisme. Ainsi, ils ont émis leur recommandation pour le projet suivant :

**Projet de règlement modifiant le Règlement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement aux zones 35002Ha, 35008Ha, 35014Ha, 35020Ha, 35022Ha, 35203Ha, 35514Ha, 35515Ha, 35516Ha, 35518Up, 35701Hb, 35702Ha situées dans le quartier Pointe-de-Sainte-Foy, R.V.A.3V.Q.84**

### **Consultation publique**

Tenue le 28 septembre 2011 au centre de service Saint-Benoît, 3454, rue Rochambeau.

### **Recommandation du conseil de quartier**

À la majorité, il est recommandé au conseil d'arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge d'adopter le projet modifiant le Règlement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge sur l'urbanisme concernant les zones 35002Ha, 35008Ha, 35014Ha, 35020Ha, 35022Ha, 35203Ha, 35514Ha, 35515Ha, 35516Ha, 35518Up, 35701Hb, 35702Ha situées dans le quartier Pointe-de-Sainte-Foy, R.V.A.3V.Q.84, sous réserve de vérifier et considérer les directives du ministère de l'Environnement par rapport au dépôt à neige situé en bordure d'affluent dont le fleuve Saint-Laurent.

## 6. ACTIONS INITIÉES OU RÉALISÉES PAR LE CONSEIL

### A) Participation à deux consultations publiques

Le conseil de Quartier de la Pointe de Ste-Foy a, au cours de l'année 2011, participé à deux consultations publiques, initiées par la Ville de Québec, en soumettant directement, ou en collaboration avec son Comité environnement, les documents de réflexion requis. En plus du dépôt de ces deux mémoires, les membres du conseil de quartier ont participé aux séances publiques tenues dans le cadre de ces consultations.

La première consultation portait sur le projet intitulé « **Plan métropolitain d'aménagement et de développement du territoire de la Communauté métropolitaine de Québec** » et la participation des membres s'est concrétisée par une intervention, via son Comité environnement, lors de la séance publique du 14 juin 2011. Le mémoire déposé recommandait une densification contrôlée avec la prise en compte de certaines balises dont, entre autres, la densification prioritaire des surfaces bétonnées et asphaltées (ex. power centers, parcs industriels à faible hauteur, terrains de stationnement à ciel ouvert) avec mixité d'usage, la soustraction de la superficie des milieux naturels et arrondissements historiques des calculs des obligations de densification, ainsi que la fixation d'un objectif minimal de protection de 8% du territoire urbanisé pour assurer la préservation des milieux naturels. Les recommandations de ce mémoire ont été reproduites en Annexe I et le mémoire peut être consulté à l'adresse suivante : [www.quebecarbres.org](http://www.quebecarbres.org).

La deuxième consultation publique avait pour objet le « **Projet de modification des limites de territoire des conseils de quartier et la révision des mécanismes de participation citoyenne** ». Dans le cadre de la séance de consultation tenue le 22 septembre 2011, à l'Édifice Andrée-P.-Boucher, le conseil de quartier a déposé un mémoire présentant divers éléments de réflexion eu égard au document d'information soumis par la Ville. Le mémoire déposé précisait, entre autres, que les mesures proposées, dans le document de réflexion de la Ville, ne permettaient pas de moderniser la politique de consultation publique et de favoriser la participation citoyenne à la vie municipale. Les recommandations formulées par le conseil insistaient plutôt sur la mise en place de mesures très concrètes avec comme objectifs de faciliter la participation citoyenne et de mettre à la disposition des administrateurs les outils de travail requis pour qu'ils puissent exécuter leur mandat adéquatement. À titre d'illustration, ce mémoire recommandait que les conseils de quartier puissent :

- ⇒ Tenir leur séance régulière dans des locaux adéquatement éclairés et ventilés;
- ⇒ Disposer d'une expertise en secrétariat fiable et adéquate;
- ⇒ Disposer du support constant et continu de la même ressource professionnelle mise à la disposition du CQ par la Ville;
- ⇒ Recevoir dans des délais respectables, par la poste ou par courriel, selon le choix fait par l'administrateur, la documentation pertinente afin que ce dernier puisse en prendre connaissance dans un délai raisonnable avant la tenue de la réunion;
- ⇒ Disposer des budgets suffisants pour permettre au CQ de favoriser, à l'aide d'une contribution incitative (jeton de présence par exemple), l'implication constante et régulière des administrateurs.

Les propositions mises de l'avant se retrouvent en Annexe II et le mémoire déposé est accessible à l'adresse internet suivante : [www.quebecarbres.org](http://www.quebecarbres.org).

## **B) Actions réalisées conformément au plan d'action**

Le conseil de quartier a, par ailleurs, assuré une continuité par rapport aux actions ou interventions engagées en 2010.

Les actions réalisées au cours de la présente année ont visé plus spécifiquement à faire progresser les dossiers suivants :

- ⇒ Aménagement d'un centre communautaire avec logements sociaux et centre de jour pour les aînés sur le site de l'ancienne école St-Benoît sur le boulevard Pie XII;
- ⇒ Protection du caractère patrimonial et naturel de l'artère chemin St-Louis;
- ⇒ Réalisation, par des experts indépendants, d'une étude de caractérisation du Boisé Neilson et création d'un circuit récréotouristique dans le secteur Pointe-Ste-Foy-Cap-Rouge;
- ⇒ Modification de la réglementation municipale afin d'offrir des espaces de stationnement prévoyant une tarification modulée en fonction du type de véhicule utilisé (Motocyclette, scooter);
- ⇒ Installation d'un panneau d'arrêt sur la rue Rochambeau;
- ⇒ Révision du règlement d'abattage des arbres dans la foulée du scandale de 2009 concernant le boisé Pie XII.

Les actions posées ont évidemment tenu compte des axes d'intervention identifiés au plan d'action du conseil de quartier, soit les axes : Environnement et espaces verts, Économie et Habitat, Gestion des déplacements, Architecture et aménagement et Culture, loisirs et vie de quartier.

## **ENVIRONNEMENT ET ESPACE VERTS**

### **A) Enjeux**

Afin d'améliorer la qualité de vie, le développement durable de la ville est nécessaire et passe par une densification intelligente ainsi que par la préservation de la forêt urbaine, des milieux naturels d'intérêt et des sites patrimoniaux.

### **B) Interventions du CQ**

- ⇒ **Protection du boisé Neilson** : Ce boisé exceptionnel est inscrit au Répertoire des milieux naturels d'intérêt de Québec. Il abrite des peuplements forestiers rares et remarquables ainsi que le dernier milieu humide du promontoire de Québec. Il est menacé par un développement immobilier susceptible de détruire près de 60 % de sa superficie et de causer, selon les experts, la disparition à long terme de la superficie résiduelle. Au cours de l'année 2011, le Comité environnement a déposé une plainte concernant l'étude de

caractérisation du Boisé Neilson faite, en 2009, par la firme de génie-conseil BPR Infrastructures. Cette plainte a été déposée auprès de l'Ordre des ingénieurs du Québec et de l'Ordre des agronomes du Québec en invoquant une pratique en dehors du champ de compétence et une situation de conflit d'intérêts. Les deux ordres ont jugé qu'il y avait matière à enquête.

- ⇒ **Classement du chemin Saint-Louis comme artère patrimoniale, historique et paysagère** : ce chemin, parmi les plus anciens au Québec, figure déjà sur les cartes géographiques tracées il y a 200 ans. Le but de la demande de classement, appuyée par les autres conseils de quartier dont les territoires sont également touchés par cette artère, est de préserver sa beauté paysagère là où elle est encore présente et de la restaurer là où elle est disparue.

Au cours de l'année 2011, une demande de budget d'initiative visant la réalisation d'une étude de caractérisation a été déposée conjointement par les quatre conseils de quartier situés le long du chemin Saint-Louis (Conseil de quartier de Pointe-Ste-Foy, de Cap-Rouge, de St-Louis et Sillery) auprès du Conseil d'arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge (CASFSCR). Cette demande a été refusée par le conseil d'arrondissement sur la promesse qu'une étude de caractérisation serait initiée à l'automne 2011 par la Ville de Québec. En date du 31 décembre 2011, cette étude n'avait toujours pas encore été réalisée.

De plus, le Comité environnement a demandé, dans le cadre de la consultation publique du 2 novembre 2011 portant sur des changements de zonage sur le chemin St-Louis, un gel des constructions en bordure du chemin St-Louis jusqu'à ce que son caractère paysager, patrimonial et naturel soit protégé par réglementation. Les recommandations du Comité n'ont pas été prises en compte et le Conseil d'arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge a autorisé le lotissement de terrains unifamiliaux sur le chemin St-Louis, dont le terrain situé au 3833 chemin St-Louis, caractérisé par la présence d'une pinède remarquable.

## ÉCONOMIE ET HABITAT

### ⇒ **Table de concertation sur le logement social**

#### **A) Enjeu**

La Table de concertation sur le logement social- secteur Ouest est un regroupement d'organismes et de citoyens qui a pour mission de promouvoir le développement du logement social sur le territoire de l'arrondissement. Cette table fait de la sensibilisation et supporte les initiatives de développement en matière de logement social. L'accès à un logement à prix modique est un besoin maintes fois exprimé par un groupe important de citoyens.

#### **B) Interventions du CQ**

En raison du nombre limité de ses administrateurs, le conseil de quartier a assuré, au cours de l'année 2011, une présence irrégulière à la Table de concertation sur le logement social – secteur Ouest. Toutefois, il continue à faire sienne la mission de ce regroupement qui est de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des citoyens vivant sur le territoire. La participation du conseil de quartier vise à obtenir une information à jour concernant les problématiques de logement social

constatées sur le territoire et à faire part, le cas échéant, des préoccupations exprimées par les citoyens et les citoyennes.

⇒ **Projet de construction d'un nouveau Centre communautaire**

**A) Enjeu**

Favoriser sur le site de l'ancienne école Saint-Benoît, située sur le boulevard Pie XII, la réalisation d'un projet de mixité sociale relatif à la construction ou la rénovation d'un complexe immobilier hébergeant un centre communautaire, un centre de jour pour les aînés ainsi que des logements sociaux.

**B) Interventions du CQ**

L'actuel centre communautaire Pie XII est désuet et le conseil de quartier a fait des demandes répétées à la ville, pour que ce dernier soit reconstruit ou, à tout le moins rénové, agrandi et modifié afin d'offrir aux usagers un centre intégrant des salles multifonctionnelles, un dépôt de bibliothèque, un centre de jour pour personnes âgées, des locaux pour les organismes communautaires multiservices, un café-bistro-caféteria ainsi que 2 à 4 étages de logements sociaux. Le projet est actuellement en phase d'évaluation par la Ville.

**GESTION DES DÉPLACEMENTS**

⇒ **Stationnements et permis de stationnement modulés en fonction de la cylindrée des véhicules**

**A) Enjeu**

Le conseil de quartier constate que plusieurs règlements municipaux, applicables sur le territoire qu'il dessert, imposent aux motocyclettes, cyclomoteurs ou scooters (électriques ou non) un tarif de stationnement identique à celui imposé aux automobiles alors que les motocyclettes, cyclomoteurs ou scooters occupent, dans les faits, des espaces de stationnement beaucoup plus restreints et émettent généralement moins de gaz à effet de serre. Or, dans le cadre du programme «Virage vert» et de la campagne «Défi climat», la Ville de Québec prévoit mettre en place des incitatifs visant à favoriser la réduction des émissions de gaz à effet de serre («GES»). Un de ces incitatifs consiste à favoriser l'utilisation de petits véhicules autres que l'automobile. De fait, ces petits véhicules constituent des moyens de transport plus écologiques nécessitant aussi des espaces de stationnement d'une superficie moindre que les automobiles.

**B) Intervention du CQ**

Le conseil de quartier prévoit dans son plan d'action des orientations qui vont dans le sens des programmes mentionnés précédemment. À cet égard, le CQ est revenu à la charge plusieurs fois, auprès de la Ville, afin d'obtenir que la réglementation municipale soit adaptée pour qu'elle tienne compte de ces objectifs de développement durable et de protection de l'environnement. Le CQ a demandé à l'administration municipale de prendre les moyens nécessaires pour soutenir ces objectifs et, notamment, d'inciter par une réglementation adaptée, les citoyens à poser des gestes visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre lors de leurs déplacements.

## ⇒ **Circulation, entretien et sécurité sur le territoire**

### **A) Enjeu**

S'assurer que les artères de la ville garantissent aux citoyens une circulation et un accès conforme au standard de sécurité applicable.

### **B) Interventions du CQ**

Le conseil de quartier a été interpellé par les citoyens, à plusieurs occasions, afin qu'il accomplisse des démarches proactives relativement à certaines problématiques ayant un lien direct avec la gestion des déplacements. Les interventions réalisées concernent plus spécifiquement :

- ✓ le déneigement des liens piétonniers entre les rues du Père-Pio et Hertel et entre les rues Hertel, Sarnia et Niagara;
- ✓ Une problématique de stationnement pendant l'hiver sur la rue de la Pérade et de l'Avenue Bégon;
- ✓ Démarches pour obtenir l'installation d'un panneau d'arrêt obligatoire à l'intersection des rues Rochambeau et De Maur.
- ✓ Le stationnement d'automobiles des employés de Revenu Québec dans les rues du quartier.

## **ARCHITECTURE ET AMÉNAGEMENT**

## ⇒ **Aménagement d'un circuit récréotouristique dans les secteurs de la Pointe-Ste-Foy et Cap-Rouge**

### **A) Enjeu**

Améliorer l'aménagement des espaces publics afin de rendre plus conviviaux les espaces et voies publics pour l'ensemble de la population du quartier.

### **Interventions du CQ**

Le Conseil de quartier de la Pointe-Ste-Foy recommande la création d'un parc habité formant un circuit culturel, patrimonial et récréotouristique à Pointe-de-Ste-Foy/Cap-Rouge : Parc Cartier-Roberval, Boisé Marly, Boisé des Compagnons, Boisé Neilson, chemin St-Louis, Parc de la Plage Jacques-Cartier, marina de Cap-Rouge, trachel, Maison Blanchette, Maison Léon Provencher. Un plan du projet est reproduit à l'Annexe III.

Les demandes formulées aux instances municipales pour réaliser ce circuit sont les suivantes : protection du Boisé Neilson par la négociation de dons écologiques, l'obtention de subventions,

l'achat et/ou l'expropriation des propriétés privées, le classement du chemin Saint-Louis, l'ouverture du tunnel piétonnier souterrain sous le boulevard Quatre-Bourgeois, un kiosque de musique et des modules de jeux pour enfants érigés au Parc de la plage Jacques-Cartier; un mobilier urbain et l'exposition d'œuvres d'art extérieures dans les boisés; un marché public sous le tracel, un musée avec thématique au Parc Cartier-Roberval et, enfin, une navette écolobus reliant les lieux d'intérêt du parc habité aux centres commerciaux et stationnements du quartier.

⇒ **Table de concertation des Conseils de quartier du littoral**

**A) Enjeu**

Les objectifs visés par la création de cette table de concertation est de porter à la connaissance de la Ville de Québec et de l'administration portuaire de la Ville de Québec l'importance de certaines préoccupations citoyennes eu égard à l'accès au fleuve, à l'aménagement du bassin Louise, au transport lourd sur le boulevard Champlain, à la mise en place le long du littoral, d'un corridor récréotouristique intégré axé sur l'interconnexion des espaces verts, patrimoniaux, historiques, cyclables et pédestres compris entre la baie de Beauport et la baie de Cap-Rouge.

**B) Interventions du CQ**

Les présidents ou vice-présidents des neuf Conseils de quartier, dont les territoires sont compris entre la baie de Beauport et la baie de Cap-Rouge, se sont regroupés sous la forme d'une Table de concertation des Conseils de quartier du Littoral (TCCQL) afin de travailler à la bonification d'un corridor récréotouristique intégré, axé sur l'interconnexion le long du littoral, des espaces verts, patrimoniaux, historiques, cyclables et pédestres compris entre la baie de Beauport et la baie de Cap-Rouge et d'échanger avec les autorités concernées, relativement à la planification de développement de l'Administration portuaire et à l'utilisation de ses propriétés le long du littoral.

**CULTURE, LOISIRS ET VIE DE QUARTIER**

⇒ **Projet de construction d'un nouveau Centre communautaire**

**A) Enjeu**

Donner aux citoyens un lieu de rencontre pour tenir des activités ou pour loger des organismes communautaires

**B) Interventions du CQ**

Voir les précisions apportées à cet égard dans la rubrique précédente portant sur le Logement social.

## ⇒ **Voisin ou voisine Remarquable**

### **A) Enjeu**

Le conseil de quartier de la Pointe-de-Ste-Foy veut reconnaître le succès, le parcours ou l'engagement exceptionnel d'un citoyen ou d'une citoyenne résidant dans les limites du quartier. Le candidat ou la candidate retenu (e) doit s'être démarqué (e) au cours de sa carrière par son originalité, ses performances, son implication et sa participation. Cette personne doit avoir démontré des qualités particulières lors d'événements, d'activités ou de la prise en charge d'un projet d'importance, notamment par sa créativité, sa persévérance, son l'entraide ou son dévouement à une cause.

### **B) Intervention du CQ**

Cette reconnaissance s'exprime par la remise d'une plaquette, dans le cadre d'une cérémonie publique qui a lieu lors de l'assemblée générale annuelle du conseil du quartier. Cette année le conseil de quartier a retenu la candidature de madame Nicole Blouin.

Signalons que madame Blouin est née à Québec et a effectué ses études à l'Université Laval où elle a obtenu un baccalauréat en journalisme et information et complété la scolarité d'une maîtrise en science politique. Ses activités professionnelles et communautaires lui ont permis de travailler de façon spécifique dans les milieux de la culture, des affaires et de l'éducation. Depuis 1999, madame Blouin assume la présidence du Comité du civisme du gouvernement du Québec. Depuis 2001, elle est membre du conseil d'administration et du comité exécutif de Collaboration Santé Internationale (CSI) dont elle est devenue la présidente en mai 2011. Elle est également membre du Cercle des ambassadeurs de Québec depuis 2010 et membre du conseil d'administration du Cercle de la Garnison de Québec depuis 2011.

## **7. ORIENTATIONS DU CONSEIL DE QUARTIER POUR 2012**

Le plan de travail du conseil de quartier sera mis à jour par le nouveau conseil d'administration qui sera élu lors des élections qui auront lieu le 19 avril 2012.

## **8. ÉTATS FINANCIERS**

En 2011, le conseil de quartier de la Pointe-de-Sainte-Foy a bénéficié d'un budget de 1 675 \$ provenant d'une subvention de fonctionnement de 1 500 \$ versée par la Ville et de l'actif non utilisé, pour l'exercice financier 2010, d'un montant de 175 \$.

Les dépenses pour l'année 2011 ont été de l'ordre de 1143 \$ et couvre les postes suivants : le secrétariat, l'administration bancaire, la tenue de séances de travail des membres, l'organisation de l'assemblée générale annuelle et les dépenses de fonction des membres du conseil de quartier.

Une somme de 532 \$ n'a pas été utilisée en 2011 et sera reportée pour l'année 2012.

## LE CONSEIL DE QUARTIER DE LA POINTE-DE-SAINTE-FOY

### ÉTATS FINANCIERS

**AU 31 DÉCEMBRE 2011**

**LE CONSEIL DE QUARTIER DE LA POINTE-DE-SAINTE-FOY**

**BILAN  
AU 31 DÉCEMBRE 2011**

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
	\$	\$
<b>Actif</b>		
Actif à court terme		
Petite Caisse	3	29
Encaisse	529	146
	<hr/>	<hr/>
	532	175
	<hr/>	<hr/>
<b>Passif et actif net</b>		
<b>Passif à court terme</b>		
Actif net	532	175
Non affecté	<hr/>	<hr/>
	532	175
	<hr/>	<hr/>

**Au nom du conseil de quartier de la Pointe-de-Sainte-Foy :**

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

## LE CONSEIL DE QUARTIER DE LA POINTE-DE-SAINTE-FOY

### ÉTAT DES PRODUITS ET DES CHARGES ET DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2011

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
	\$	\$
Produits		
Subventions – Ville de Québec		
Fonctionnement	<u>1 500</u>	<u>0</u>
Charges		
Secrétariat	575	575
Frais bancaires	98	80
Dépenses cléricales (membres)	143	260
Représentations et formations	-	610
Frais administratif (REQ)	32	-
Réunions de travail et AGA	<u>295</u>	<u>642</u>
	<u>1143</u>	<u>2167</u>
Excédent des produits par rapport aux charges	357	(2167)
Actif net non affecté au début de l'exercice	<u>175</u>	<u>2342</u>
Actif net non affecté à la fin de l'exercice	<u><u>532</u></u>	<u><u>175</u></u>

# ANNEXE 1

**Extrait du mémoire déposé par Québec Arbres dans le cadre de la consultation publique portant sur le «Plan métropolitain d'aménagement et de développement du territoire de la Communauté métropolitaine de Québec»**  
**14 juin 2011**

Le Comité environnement a déposé et présenté un mémoire à la consultation publique sur le projet de Plan métropolitain d'aménagement et développement de Communauté métropolitaine de Québec en prônant une densification intelligente avec l'insertion des balises contraignantes suivantes :

- ⇒ Élaboration d'une **carte des potentiels de densification des surfaces déjà bétonnées ou asphaltées par secteurs** qui permettra de calculer le nombre de nouveaux logements créés par la densification afin de diminuer le nombre d'hectares demandés pour accueillir la croissance;
- ⇒ **Densification prioritaire des surfaces bétonnées et asphaltées** (ex. power centers, parcs industriels à faible hauteur, terrains de stationnement à ciel ouvert), et ce, en hauteur avec mixité d'usage;
- ⇒ Moratoire sur le changement de zonage des terres agroforestières et milieux naturels jusqu'à ce que le plein potentiel de densification soit réalisé intra-muros;
- ⇒ Objectif **minimal** de protection de 8% du territoire urbanisé en **milieux naturels d'intérêt insérés et répartis** dans la trame urbaine;
- ⇒ **Soustraction de la superficie des milieux naturels et arrondissements historiques** des calculs des obligations de densification;
- ⇒ Élaboration et adoption d'une **Charte des paysages**;
- ⇒ Élaboration et adoption d'une **Politique de l'arbre** soutenue par une réglementation appropriée;
- ⇒ **Objectif de couverture arborée d'au moins 25%** sur l'ensemble du territoire urbanisé;
- ⇒ Élaboration et mise en application d'un **Plan de lutte contre les îlots de chaleur**.

# ANNEXE II

Extrait du mémoire déposé dans le cadre de la consultation publique portant sur le **Projet de modification des limites de territoire des conseils de quartier et la révision des mécanismes de participation citoyenne**  
22 septembre 2011

« Les conseils de quartier pourront jouer un véritable rôle de catalyseur s'ils disposent d'un support minimal pour réaliser leur mission ».

Il est donc requis, **pour favoriser l'implication accrue des citoyens à l'action municipale**, que les CQ puissent :

- ✓ tenir leur séance régulière dans des locaux adéquatement éclairés et ventilés;
- ✓ disposer d'une expertise en secrétariat fiable et adéquate (au cours des 18 derniers mois, le CQPSF a fait appel à quatre secrétaires) dont les honoraires devraient être assumés par la Ville. Le secrétariat d'un CQ est une fonction essentielle et il implique que la personne désignée puisse assurer une présence constante aux séances. La rédaction des procès-verbaux s'en trouvera largement facilitée;
- ✓ Disposer du support constant et continu de la même ressource professionnelle mise à la disposition du CQ par la Ville (dans les 18 derniers mois, CQPSF a eu 3 conseillers distincts);
- ✓ Recevoir dans des délais respectables, par la poste ou par courriel (selon le choix fait par l'administrateur), la documentation pertinente afin que les administrateurs puissent en prendre connaissance dans un délai raisonnable avant la date de la réunion et bénéficier, si l'envergure de la documentation produite le justifie, de la production d'un document synthèse qui en fera ressortir les diverses problématiques et les enjeux du dossier concerné. Il est nécessaire de rappeler ici que les administrateurs sont bénévoles et qu'ils possèdent des connaissances souvent imparfaites des différents concepts et réalités en droit municipal. Si on veut stimuler leur présence et conserver leur mobilisation intacte, il est impérieux de mettre en place des outils qui faciliteront leur travail;
- ✓ Outiller adéquatement les conseils de quartier afin que les administrateurs puissent recourir aux moyens de communication électronique à distance (Skype, courriel) pour s'assurer de leur participation aux séances, en cas d'incapacité d'être physiquement présents, ainsi que pour l'adoption de résolution pendant la séance du conseil ou hors la séance de conseil sur des questions de nature administratives propres au CQ;
- ✓ Disposer des budgets suffisants pour permettre, entre autres, au CQ de favoriser, à l'aide d'une contribution incitative (jeton de présence par exemple), l'implication constante et régulière des administrateurs et de payer une compensation adéquate pour les dépenses raisonnables (frais de stationnement, essence, dépenses réalisées lors d'une séance de travail) que ces administrateurs auront encourues dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions;

- ✓ Mettre en place, outre l'obligation de constituer un registre unique des procès-verbaux tel que prévu à l'article 132 du Règlement sur le fonctionnement des conseils de quartiers, un registre des résolutions du conseil d'administration à être versées en séquence sur le site des conseils aux fins de consultations et d'information des citoyens.

Enfin, **pour favoriser la participation citoyenne**, il est requis que les CQ puissent :

- ✓ Bénéficier, à même le site internet de la Ville, d'une vitrine technologique par laquelle le CQ pourra informer au fur et à mesure les contribuables visés des enjeux majeurs qui sont en cours de discussion et des dossiers importants. Cette vitrine devrait aussi permettre aux citoyens concernés de réagir aux informations transmises et de faire connaître, le cas échéant, leurs commentaires et leurs opinions. Actuellement, le site internet de la Ville amène l'utilisateur à un panorama statique dans lequel aucune interaction n'est possible avec le citoyen;
- ✓ De plus, une assistance accrue (en support rédactionnel) devrait être donnée par la Ville afin que le conseil de quartier puisse bénéficier de tout l'espace rédactionnel requis dans les divers hebdomadaires locaux dans le but de faire connaître les dossiers majeurs pilotés par le CQ, les enjeux entourant ces dossiers et les réalisations effectuées;
- ✓ Recevoir l'assistance requise des professionnels de la Ville afin que deux campagnes d'information (distribution de dépliants sur l'ensemble du territoire concerné) soient réalisées dans l'année, pour faire connaître aux citoyens le rôle des CQ, leurs missions, leur composition ainsi que les dossiers traités ou en traitement.

# Annexe III

## Projet de parc habité pour la Pointe-de-Sainte-Foy/Cap-Rouge



